



Participation à l'acquisition du Magic Pass et abonnements de ski

Saison 2025 / 2026

La Commune de Saillon en collaboration avec Téléovronnaz SA prend en charge une réduction sur le Magic Pass pour les enfants. Une réduction est également accordée pour d'autres abonnements de ski par la Commune.

Magic Pass enfants de 2010 à 2019

Participation communale de Fr. 50.- et participation de Téléovronnaz de Fr. 50.-

Magic Pass enfants de 2005 à 2009*

Participation communale de Fr. 50.-

Autres abonnements enfants de 2005 à 2019*

Participation communale de Fr. 50.-

*Pour les jeunes de 2005 à 2009, la participation est octroyée uniquement aux étudiants / apprentis sur présentation de leur carte d'étudiant.



**Magic
Pass**

OVRONNAZ
TELEOVRONNAZ.CH



Comment procéder ?

1. Achetez votre Magic Pass ou votre autre abonnement de ski.
2. Faites-vous rembourser au guichet communal ou à info@commune-saillon.ch en joignant une copie de l'abonnement et vos coordonnées bancaires.

Date limite de remboursement :

23.12.2025